

GFA du DOMAINE PARENT
Place de l'Eglise
21630 POMMARD

A l'attention de la gérante

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Pommard, le 28 mars 2025

Objet : Demande de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Madame,

Les derniers statuts publiés par la gérance du GFA du DOMAINE PARENT au Registre du Commerce et des Sociétés ne se contentent pas d'acter les conséquences du décès de Simone PARENT. Ils comportent également un nouvel article 6 intitulé « apports », qui semble retracer les apports de vignes de Maxime PARENT.

Ces statuts ont donc été modifiés de manière parfaitement irrégulière par la gérance, en l'absence d'AGE entérinant l'ajout de cet article 6. Cette modification n'est absolument pas induite de plein droit par le décès de Simone PARENT.

En outre, ces statuts ne reprennent pas la numérotation des parts détenues par chaque associé.

Ces statuts sont nuls et nonavenus et tout acte réalisé sur la base de ces statuts serait contestable.

Par conséquent, en qualité d'associés du GFA, nous vous demandons, en application de l'article 20-2, alinéa 2 des statuts du GFA, de provoquer une délibération des associés pour entériner les modifications statutaires induites par le décès de Simone PARENT, à l'exception de toute autre modification.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments distingués.

François PARENT

Caroline PARENT

Mathias PARENT

Rosalie PARENT

